

RISQUES POUR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ASSOCIÉS À LA CULTURE PERSONNELLE DE CANNABIS

Selon la Loi sur le cannabis (2017), les adultes auront le droit de faire pousser un maximum de quatre plantes de cannabis par ménage à partir du 17 octobre 2018. Il incombera au gouvernement fédéral d'établir des règles et de veiller au respect des normes sectorielles en matière de production commerciale. Les provinces et les territoires, quant à eux, devront superviser la distribution et la vente de cannabis et élaborer des règles et des lignes directrices sur la culture à domicile. La présente fiche de renseignements énumère les risques pour la santé et la sécurité qui peuvent découler de la culture personnelle de cannabis et recommande des messages clés pour en atténuer quelques-uns.



RISQUES

- La présence de plantes, de produits ou de résidus de cannabis peut accroître le risque de consommation involontaire.
- L'absence de restriction sur la quantité permise par ménage et les difficultés que pose le fait de veiller au respect de la règle fédérale des quatre plantes pourrait faciliter l'accumulation de grandes quantités de cannabis.
- Tous les stades de la production (la culture, la transformation et la gestion des résidus) présentent des risques d'accès et d'empoisonnement.
- Les données des centres antipoison du Canada et des États-Unis suggèrent que les enfants et les animaux sont tout aussi susceptibles de consommer la résine (haschich), les parties de la plante elle-même et les mégots que des aliments (p. ex., biscuits et bonbons).

MESSAGES CLÉS

- Tenez pour acquis que tous les produits du cannabis sont dangereux pour les enfants et les animaux (qu'ils soient attrayants ou non).
- Créez un espace de culture dont l'accès est contrôlé (p. ex., serrure solide et système d'alarme).
- Étiquetez les produits du cannabis et gardez-les dans une armoire fermée à clé ou un contenant avec dispositif de sécurité.
- Ayez les coordonnées de votre centre antipoison sous la main en cas d'empoisonnement au cannabis.



RISQUES

- Les jeunes plants de cannabis nécessitent un environnement très humide et les plants matures génèrent beaucoup d'humidité (l'équivalent de sept plantes tropicales par plante de cannabis adulte).
- Un degré d'humidité élevé peut favoriser la croissance de champignons sur les plantes et causer des problèmes de moisissures à la maison.
- L'odeur peut devenir plus intense durant le séchage, la dessiccation et la transformation, ce qui peut entraîner de l'agacement, du dérangement et du stress.
- Les pratiques de fertilisation au CO₂, notamment celles qui utilisent des génératrices, des brûleurs et du CO₂ comprimé, ou qui consistent à évacuer les gaz provenant d'un foyer ou d'un chauffe-eau dans la maison peuvent causer des empoisonnements au monoxyde de carbone, un sous-produit dangereux de ces pratiques.

MESSAGES CLÉS

- Adaptez la production en fonction de la capacité de ventilation de la demeure, de la sensibilité des occupants aux moisissures et de la capacité de contrôle des odeurs.
- Contrôlez le développement de moisissures et de champignons en recensant et en atténuant les sources d'humidité, en cultivant les plants dans une pièce où vous contrôlez l'humidité et en utilisant un déshumidificateur.
- Surveillez l'humidité à l'aide d'un hygromètre
- Débarrassez-vous des plants moisiss rapidement et de façon sécuritaire (p. ex., en portant des gants, en suivant les règlements municipaux sur la gestion des ordures et en inspectant l'espace de culture pour repérer les signes de champignons ou de moisissures).
- Envisagez des méthodes de production de CO₂ sans combustion.
- Installez des détecteurs de monoxyde de carbone dans chaque domicile et veillez à ce qu'ils soient testés régulièrement.

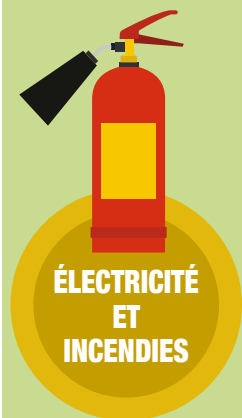


RISQUES

- Les personnes qui cultivent peuvent être tentées d'utiliser des pesticides puissants pour éviter de perdre des récoltes. Les conditions de culture du cannabis, comme la proximité des plants, l'humidité élevée et la faible ventilation peuvent accroître la vulnérabilité des plantes aux parasites, dont la prolifération peut rapidement détruire une récolte si aucune mesure n'est prise. Les personnes qui cultivent s'en remettent parfois à des pesticides forts pour éviter ces pertes.
- Les pesticides peuvent se concentrer dans les huiles, le haschich et d'autres produits concentrés (p. ex., cire, éclats, rosin).
- Un mauvais entreposage des pesticides peut aussi poser des risques pour la santé des adultes, des enfants et des animaux.

MESSAGES CLÉS

- Créez un environnement de culture qui réduit la vulnérabilité des plantes aux parasites.
- Limitez le recours aux pesticides et évitez les produits non approuvés.
- Suivez les directives générales de Santé Canada pour l'utilisation de pesticides à l'intérieur.

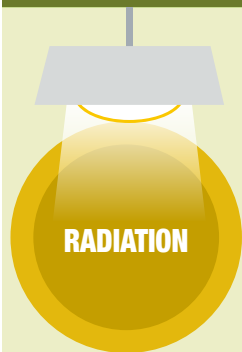
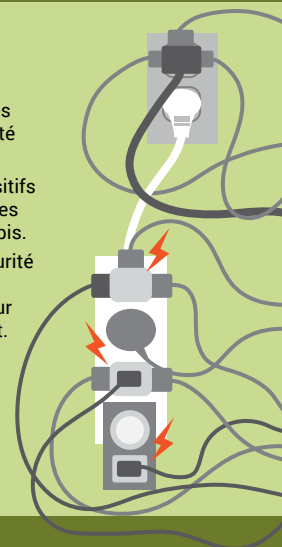


RISQUES

- Les dangers électriques et liés aux incendies découlent souvent d'une mauvaise installation ou utilisation des appareils ou d'une modification du système d'alimentation électrique.
- L'éclairage requis, les surcharges électriques et la présence de gaz comprimés, d'engrais et de pesticides augmentent les risques d'incendies, de brûlures et d'explosions.
- Des solvants sont parfois utilisés pour extraire les cannabinoïdes dans le but d'obtenir des produits concentrés. Le processus consiste à libérer un solvant organique pressurisé dans un tube rempli d'herbe et à recueillir le liquide qui s'écoule au fond, pour ensuite en éliminer le solvant à l'aide d'une source de chaleur. Extrêmement dangereux, ce type d'extraction pose aussi des risques d'incendie et de brûlures et a entraîné des centaines d'explosion dans plusieurs états américains depuis que le cannabis y a été légalisé.

MESSAGES CLÉS

- Conformez-vous aux codes municipaux, du bâtiment, de l'électricité et de prévention des incendies pour veiller à la sûreté des pratiques.
- Envisagez d'utiliser des dispositifs d'éclairage DEL écoénergétiques destinés à la culture de cannabis.
- Suivez les instructions de sécurité et d'installation ou retenez les services de professionnels pour installer du nouvel équipement.
- Soyez conscient des dangers (et des conséquences légales) de l'utilisation de solvants organiques pour obtenir des produits concentrés de cannabis.



RISQUES

- Des lampes produisant une lumière ultraviolette (UV) intense sont utilisées pour accroître la concentration de tétrahydrocannabinol (THC) des plantes ou contrôler les spores fongiques dans l'air ou sur les surfaces.
- Les ampoules sont parfois modifiées dans le but d'accroître leur rayonnement UVC, ce qui augmente les risques de lésions cutanées et oculaires dues à ce type de rayons.

MESSAGES CLÉS

- Limitez l'exposition aux UV en éteignant les lampes lorsque quelqu'un se trouve dans l'espace de culture.
- Portez de l'équipement de protection pour la peau et les yeux quand vous vous trouvez dans un espace de culture.



Cette fiche de renseignements présente une liste de risques et de messages clés associés à la culture personnelle du cannabis. Elle se base sur une revue des données probantes intitulée *Risques pour la santé et la sécurité associées à la culture personnelle de cannabis à domicile*. Le document intégral et les sources sont publiés au <http://www.ccnse.ca/documents/evidence-review/risques-pour-la-sant%C3%A9-et-la-s%C3%A9curit%C3%A9-associ%C3%A9es-%C3%A0-la-culture-personnelle-de>

Pour obtenir plus de renseignements et de ressources sur le cannabis, veuillez consulter la page thématique du CCNSE au <http://www.ccnse.ca/environmental-health-in-canada/health-agency-projects/ressources-sur-le-cannabis-pour-les-praticiens>

La production de ce document a été rendue possible grâce à une contribution financière provenant de l'Agence de la santé publique du Canada par l'intermédiaire du Centre de collaboration nationale en santé environnementale.